



Chers collègues Artisans,

Depuis un an nous subissons la crise sanitaire.

Alors, depuis un an votre Chambre de Métiers mobilise tous ses moyens pour que, vous-même, vos salariés et votre entreprise, traversiez cette période difficile le mieux possible. Pour vous aider dans la résilience à l'épidémie, les élus et les agents de la CMA34 sont à votre service : Informations en temps réel et vérifiées, accompagnement pour les dossiers d'aides, soutien psychologique...

J'ai bien conscience que certains secteurs, comme les activités liées à l'évènementiel ou à l'Artisanat d'Art, sont en grande difficulté.

Toutefois, je terminerai sur une note optimiste car l'Artisanat dans son ensemble résiste relativement bien pour la reprise économique.

Comme les Artisans respectent scrupuleusement les mesures sanitaires, vos élus consulaires plaident auprès du gouvernement que la contagion ne passe pas par nos entreprises et que tous les Artisans sont essentiels.

Bon courage à tous.

Artisanalement vôtre.

Christian Poujol, Président et les élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault

Retrouvez toutes vos informations en temps réel sur notre site
www.cma34-herault.fr



Fonds de solidarité pour les entreprises, indépendants, entrepreneurs

La demande d'aide pour le fonds de solidarité de l'Etat pour le mois de janvier 2021 est disponible sur le site des impôts

Plus d'[informations](#)

Le formulaire **du Fonds de solidarité relatif aux pertes de février 2021** sera mis en ligne au plus tard le 15 mars.

Fonds de solidarité Métiers d'Art



Ateliers d'Art de France a annoncé la mise en place d'un **Fonds de solidarité Métiers d'art**, qui peut prendre la forme d'un soutien au redémarrage d'atelier, ou d'un secours financier d'urgence, pour venir en aide aux professionnels des métiers d'art rencontrant une baisse d'activité liée à la crise sanitaire

Le fonds s'adresse à l'ensemble des professionnels des métiers d'art, sans distinction de statut ni condition d'adhésion.

Les conditions d'éligibilité à l'aide sont les suivantes :

Exercer un métier d'art inscrit sur la liste officielle des métiers d'art ;

- Attester d'un réel engagement professionnel ;
- Justifier d'une perte d'activité telle qu'elle menace la poursuite de l'activité de l'atelier.

Toutes les demandes d'aide d'urgence sont à adresser par mail à l'adresse aidefondssolidarite@ateliersdart.com, accompagnées de documents justificatifs à même de qualifier la situation du chef d'entreprise.

Pour toute question vous pouvez contacter : i.tari@cma-herault.fr



Tremplin pour la transition écologique des entreprises

L'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) propose aux entreprises une subvention pouvant aller de 5 000 € à 200 000 €, ayant pour projet le renouvellement de matériels ou des projets de rénovation (isolation, acquisition de matériel frigorifique, véhicules électriques, équipements de réduction et de gestion des déchets, travaux de rénovation des bâtiments...).

La demande d'aide doit être faite en ligne sur la plateforme : agirpourlatransition.ademe.fr.

Plus d'informations sur les [conditions d'éligibilité](#) :

Pour toute question vous pouvez contacter : i.tari@cma-herault.fr



Dérogation temporaire au montant de l'aide unique aux employeurs d'apprentis

Le décret n°2021-223, portant dérogation temporaire au montant de l'aide unique aux employeurs d'apprentis attribuée pour la première année d'exécution des **contrats d'apprentissage conclus entre le 1er et le 31 mars 2021, fixe l'aide « par dérogation à 5 000 euros lorsque l'apprenti est âgé de moins de dix-huit ans et à 8 000 euros lorsque l'apprenti est âgé de dix-huit ans au moins. »** (cf [lien suivant](#))

Le décret n°2021-224, portant attribution d'une **aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis et de salariés en contrats de professionnalisation, au titre des contrats conclus entre le 1er et le 31 mars 2021**, fixe le montant à :

- 5 000 euros maximum pour un apprenti de moins de dix-huit ans
- 8 000 euros maximum pour un apprenti d'au moins dix-huit ans. Ce montant s'applique à compter du premier jour du mois suivant le jour où l'apprenti atteint dix-huit ans.

Plus d'[informations](#)

Journées Portes Ouvertes Ecole des Métiers

Deux dates à retenir pour découvrir les métiers au centre de formation de l'Ecole des Métiers de la CMA34 à Montpellier



Mercredi 24 mars 2021

Journée Portes Ouvertes nationale virtuelle pour découvrir sur les réseaux sociaux les métiers de l'artisanat et les formations proposées en apprentissage



Samedi 27 mars 2021

Journée Portes Ouvertes sur notre site de Montpellier

De 9 h à 17 h venez rencontrer nos équipes d'enseignants et de développeurs de l'apprentissage.

A la clé : des conseils, un accompagnement, des échanges avec des professionnels pour mieux comprendre et choisir une filière.

FORMATIONS EN RESSOURCES HUMAINES :



Artisans, une formation existe pour :

- pour encadrer et accompagner vos apprentis dans la réalisation de leur projet professionnel,
- pour connaître toute la réglementation propre à l'apprenti et les aides réciproques
- pour mettre en place des outils pertinents de recrutement et pour transmettre votre savoir-faire

Inscrivez - vous le 7 juin !! pour » **Réussir la formation de votre apprenti »**

D'autres formations pourront vous aider à optimiser l'ensemble de vos Ressources humaines, de la **boîte à outils des obligations de l'employeur (22 Mars 2021)**, du recrutement (enjeux financiers et contractuels) **au management et à motivation de votre personnel (08 et 09 Avril)**

Si vous envisagez un complément d'activité dans le domaine de la formation...Dépêchez-vous ! IL reste encore quelques places à la formation

» **L'indispensable pour devenir formateur occasionnel » les 08-09-15 Mars 2021**

L'environnement de l'entreprise est de plus en plus changeant, complexe et stressant et les relations avec vos collaborateurs de plus en plus compliquées...

Apprenez à » **Contrôler vos émotions et votre stress pour plus d'efficacité professionnelle « le 17 Mai**

et/ou à « S'affirmer à l'oral et savoir convaincre » Plus d'[informations](#)

Contact : e.guth@cma-herault.fr



Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault

154 rue Bernard Giraudeau – CS 59999

4187 MONTPELLIER CEDEX 4

www.cma-herault.fr